



RAPPORT ARTICLE 29
LOI ENERGIE ET CLIMAT

En application de l'article 29 de la loi Energie et Climat (« LEC »), Lita Gestion publie ci-dessous certaines informations concernant l'intégration des enjeux climatiques et de biodiversité au sein de ses politiques d'investissement et des facteurs ESG dans sa gestion des risques.

SOMMAIRE

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au a), b), d) et e) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au c) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 . du code monétaire et financier

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

Lita Gestion est une Société de Gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers pour la gestion FIA à impact. Lita Gestion s'engage à investir à travers ses fonds dans des modèles économiques novateurs, conçus pour transformer en profondeur nos modes de vie, nos méthodes de production et nos habitudes de consommation. Notre boussole est claire :

- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
- Décorrélérer la croissance économique de l'exploitation des ressources naturelles.
- Garantir une justice sociale dans la création et la répartition de la valeur.

Lita Gestion s'engage à prendre en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans toutes ses décisions d'investissement. Cet engagement vise à créer de la valeur à long terme tout en contribuant positivement à la société et à l'environnement.

Lita Gestion, à travers les véhicules gérés, n'investit que dans des entreprises "natives à impact". La qualification de l'impact chez Lita Gestion comprend plus largement trois niveaux d'arbitrages :

1. Une mission sociale ou environnementale qui se traduit dans l'objet social et/ou des produits ou services qui répondent à un réel besoin ou proposent une alternative désirable à un problème environnemental / social / sociétal identifié (un ou plusieurs ODD).
2. Une organisation responsable : partage de la valeur, gouvernance équilibrée et transparente, contribution à la société civile, création d'emplois pérennes et parcours d'employabilité. Ces quatre critères clés sont évidemment progressifs au cours de la vie de l'entreprise et de la durée d'investissement.
3. Un écosystème maîtrisé et/ou désirable : identification des externalités négatives sur la chaîne de valeur (limites planétaires et sociales) et création d'effets favorables autant que possible.

Les deux derniers points rentrent dans le cadre d'une analyse ESG pour évaluer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance par l'entreprise avec un principe fort de double matérialité étant donné notre ADN centrée sur l'impact.

Nos principaux objectifs ESG sont :

- **Environnement** : Réduire les impacts environnementaux à travers une gestion responsable des ressources naturelles, une limitation des émissions de CO₂ et un soutien aux entreprises utilisant des technologies propres.
- **Social** : Promouvoir des conditions de travail décentes, l'égalité des genres, le respect des droits humains et l'inclusion sociale dans les entreprises où nous investissons.
- **Gouvernance** : Encourager des pratiques de gestion responsables, la transparence, la démocratisation au sein des instances de gouvernance et le partage des richesses.

Lita Gestion se concentre principalement :

- Sur une vision parties prenantes (évaluation du risque auprès des diverses parties prenantes (clients, fournisseurs, employés, etc.), actions déjà mises en place, actions à venir) ;
- Sur une vision globale amont et aval des potentielles externalités négatives sur la chaîne de valeur.

Pour chaque opportunité d'investissement, nous procédons à une analyse approfondie des critères ESG à l'aide des éléments suivants :

- Évaluation des pratiques environnementales de l'entreprise (ex. gestion des déchets, consommation énergétique).
- Examen des politiques sociales (ex. diversité, respect des droits humains).
- Analyse des structures de gouvernance (ex. transparence, éthique, indépendance du conseil d'administration).

L'analyse Impact & ESG réalisée prend en compte le niveau de maturité de la cible d'investissement :

- Pour l'analyse d'impact, l'entreprise doit obligatoirement apporter une réponse à un (ou plusieurs) problèmes d'ordre environnemental / social / sociétal et être en capacité de proposer des indicateurs d'impact pour suivre et mesurer l'impact.
- Pour l'analyse ESG, Lita Gestion accorde une grande valeur à la capacité des entrepreneurs à se projeter sur des problématiques de responsabilité de leur entreprise mais prend également en compte la capacité de l'entreprise à entreprendre des actions (fonction du stade de maturité, de la taille de l'équipe, de l'horizon de rentabilité, de la taille pour pouvoir négocier auprès des fournisseurs sur le marché, etc.).

En phase dealflow, les critères ESG sont pris en compte principalement sur les points suivants :

- Vérification que l'entreprise ne fait pas partie des secteurs exclus.
- Identification des potentielles problématiques ESG matérielles (externalités négatives fortes sur la chaîne de valeur ou auprès d'une partie prenante).
- Intentionnalité des dirigeants à intégrer les considérations ESG (notamment sur l'axe partage de la gouvernance et de la valeur).
- Emplois à date, équilibre et diversité.

Des indicateurs de suivi sont également prévus :

- En priorité pour les indicateurs d'impact (spécifiques à chaque entreprise en fonction de la solution apportée au problème d'impact visé).
- Également sur les aspects ESG (de manière moins systématique à date et surtout en fonction de l'évaluation ESG : présence avérée d'un risque ESG matériel).

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Pour chacune de nos participations, Lita Gestion définit un à cinq critères de mesure de l'impact. Nous faisons état des résultats de ces critères dans les rapports annuels de chacun de nos Fonds, communiqués à nos souscripteurs.

Lita Gestion collecte par ailleurs un ensemble de données Impact et ESG au travers d'un questionnaire envoyé à nos participations.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Lita Gestion promeut et participe à la réalisation des objectifs de développement durable adoptés par l'ONU. Affiliée à France Invest, la société est membre de la commission Impact et signataire de la Charte des Engagements des Investisseurs pour la Croissance et de la charte France Invest sur le partage de la valeur.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Lita Sobriété Juste – FPCI Article 9